

patrie, et s'est constamment efforcé d'inspirer la même loyauté au peuple qu'il est chargé d'instruire.

Nous pouvons assurer Votre Majesté que c'est avec une vive inquiétude pour le sort à venir de nos compatriotes, que nous avons vu quelques-uns d'entre eux, malheureusement trop influents, opposer des entraves insurmontables aux mesures conciliatrices que Sa Seigneurie le Comte de Gosford, préposé par votre royal prédécesseur au gouvernement de cette province, avait à cœur d'employer pour rétablir la paix dans notre chère patrie, et qu'il tenta en effet de mettre en œuvre dès le commencement de son administration. Aussi est-ce avec un regret bien sincère que nous voyons ce noble Lord laisser aujourd'hui les rênes de notre gouvernement local, sans avoir obtenu le succès dont ses vœux bienfaisants et ses louables efforts méritaient d'être couronnés.

Mais ce qui nous afflige plus particulièrement, ce sont les actes d'insurrection contre le gouvernement de Votre Majesté, qui ont été commis récemment par une partie quoique très peu considérable de nos compatriotes, indignement trompés et égarés par des chefs ambitieux, qui forcés de prendre part, contre leur conscience, à une démarche aussi insensée que criminelle.

Nous devons dire néanmoins, et c'est une vraie consolation pour nous de pouvoir en donner l'assurance à Votre Majesté, que nos sentiments à cet égard sont partagés par la très grande majorité de nos compatriotes d'origine française, qui conservent toujours envers le gouvernement de la mère patrie les dispositions loyales dont ils ont plusieurs fois donné des preuves, et qui condamnent de la manière la plus explicite les tentatives insurrectionnelles dont nous venons de parler; comme l'attestent évidemment les manifestations nombreuses de fidélité qui ont été adressés de toutes parts au noble Représentant de Votre Majesté en cette province.

Après avoir ainsi exprimé à Votre Majesté les sentiments d'affection qui unissent étroitement à la métropole la presque totalité de nos compatriotes, nous osons former l'espoir que Votre Majesté voudra bien accueillir avec bonté l'expression de notre désir ardent, qu'il ne soit rien fait par les autorités impériales qui tende à les priver, pour la punition d'un petit nombre de coupables, des droits et privilèges qui leur sont assurés par la constitution qu'il plut au Parlement de la Grande-Bretagne